

Derniers jours avant la fin des sacs plastiques

CONSOMMATION Quelles solutions pour les remplacer au quotidien ?

Il nous a tous dépannés un jour. Pourtant, le sac plastique est la bête noire des associations environnementales. Et pour cause : la France consomme chaque année 17 milliards de sacs plastiques dont près de la moitié se retrouve dans la nature. Utilisés généralement pour quelques minutes, ils mettent plusieurs siècles à disparaître, polluant les écosystèmes. Victor-Hugo Espinosa (association Ecoforum) rappelle à ce titre que ces mêmes sacs plastiques, une fois détériorés en microparticules et ingérés par des animaux marins, intègrent notre chaîne alimentaire.

Pour faire face à ce problème de pollution et de santé publique, le ministère de l'Environnement a décidé l'interdiction progressive de la distribution de sacs plastiques

"Il faut absolument passer du jetable au durable."

VICTOR-HUGO ESPINOSA (ECOFORUM)



Clients et commerces devront changer leurs habitudes à partir du 1^{er} juillet.

/PHOTO GAËTAN HUGUENY

dans les commerces. Seront désormais interdits à la distribution ou la vente les sacs en plastique les plus fins (50 µm), à l'exception des emballages "utilisés pour emballer une denrée alimentaire en vrac".

"La date initialement prévue par la loi d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 a été repoussée au 1^{er} juillet pour permettre l'écoulement des stocks", précise le ministère. Face à cette échéance, les commerçants semblent loin d'être tous prêts. La grande distribution, par exemple, se prépare de longue date. À l'hypermarché Auchan de Martigues, c'est depuis 2005 qu'avec l'aide de l'association Ecoforum les sacs jetables gratuits ont été remplacés par des sacs réutilisables payants, de 3 centimes à 2,50€. La Chambre de commerce et d'industrie de Marseille-Provence indique

avoir organisé des réunions d'information. "Ce n'est pas un devoir qui nous incombe, mais on fait ça en bonne intelligence."

La transition s'avère en revanche plus compliquée pour les petits commerçants. Nombre d'entre eux, rue de Rome ou dans le quartier Noailles, assurent n'avoir reçu aucune communication à ce sujet... La diffusion de l'information semble s'être surtout effectuée par le bouche à oreille. "Nous n'avons pas de réelle solution de remplacement. Les clients devront probablement nous acheter un sac réutilisable... cela ne va pas être facile de le leur faire accepter", se plaint un primeur près de la rue des Capucins (1^{er}). Un autre primeur à Noailles explique : "On s'approvisionne une fois tous les trois mois, nous aurons

donc encore des stocks à écouler. Nous cesserons d'en distribuer lorsque notre fournisseur ne nous en vendra plus. Il y a quelques mois, nous avons essayé de distribuer gratuitement des cabas, mais les clients ne les ramenaient jamais." Chez Embal stock, société qui fournit nombre de commerces à Marseille, on assure que "c'est 40% de notre chiffre d'affaires qui va disparaître avec cette interdiction". Casse-tête pour les commerces : par quoi remplacer l'indispensable sachet ? Les sacs bioplastiques, trop consommateurs en énergie lors de leur production et visiblement méconnus des commerçants ? Les sacs en papier, plus chers et craignant l'humidité ? Les associations avertissent : certaines des alternatives au sac plastique traditionnel (com-

me le sac fragmentable qui se désagrège en de minuscules morceaux) s'avèrent tout aussi nocives. Seul le cabas réutilisable remporte l'adhésion des défenseurs de l'environnement. Dans ces conditions, l'efficacité de la mesure semble compromise. Comment s'assurer que les commerçants joueront vraiment le jeu ? Sont prévues pour les mauvais élèves une mise en demeure voire une peine pouvant aller jusqu'à "2 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende". Pour autant, la préfecture déclare n'avoir aucun contrôle prévu pour l'instant. Tandis que les différentes parties peinent à accorder leurs violons, l'étape suivante est déjà programmée : l'interdiction totale des sacs jetables, en 2017.

G.H., R.Le. et M.S.